

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation / 25/09/2025

Date d'affichage : 25/09/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 26

Le 2 OCTOBRE 2025 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, le Maire, Mme HAMEL Manuella, M. GAHERY Jérôme, Mme JEHAN Nadia, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Mme DESVOL Emilie, les adjoints, M. GIROULT David, Maire délégué, Mme HILLIOU Evelyne, M. SALLES Daniel, Mme LEFRANC Elisabeth, M. DESMASURES Jean-Claude, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. HILI Damien, Mme GERY Camille, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, Mme HEUZÉ Séverine, Mme LEPROVOST Séverine, Mme HARIVEL Magali, M. LEMOUSSU Bernard, conseillers.

Absents excusés : Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. DANGUY Sébastien, M. RENAULT Joël, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène, M. HUARD Patrick.

Pouvoirs : M. DANGUY Sébastien à M. GIROULT David, M. RENAULT Joël à M. ROGER Mickaël, M. BOULAY Didier à M. JEHENNE Adrien, Mme BONNEL Marlène à Mme GERY Camille, M. HUARD Patrick à M. DESMASURES Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. SALLES Daniel

Acquisition de terrain Impasse Boulevard du Maine

Suite à la demande faite par Monsieur et Madame Bernard GERAULT pour l'aménagement d'un passage bateau au droit de la sortie commune située Boulevard du Maine et desservant les propriétés de Monsieur MOTTIN, Madame VIGUIER Nadezda ainsi que l'indivision WHITMORE/LEGUILLON, il est proposé de faire l'acquisition d'une emprise foncière faisant office d'impasse.

Cette voirie est goudronnée et dispose de réseaux divers communs aux différentes parcelles.

Monsieur et Madame Bernard GERAULT proposent de céder le terrain à la Commune aux conditions suivantes :

- Parcelle n° YA332 d'une contenance de 01a 74ca : 174 € (soit 1 € du m2).
- Les frais de bornage et d'acquisition seraient aux frais de l'acquéreur.

Cette acquisition permettrait de régulariser l'accès aux réseaux pour les différents concessionnaires de réseau y compris à la Commune.

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Donner son accord sur l'acquisition de la parcelle YA 332 aux conditions ci-dessus
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces s'y rapportant.
- Autoriser Monsieur le maire à réaliser une procédure de classement de cette voie avec dénomination.

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 26

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 2 OCTOBRE 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel SALLES

Le Maire,
Adrien JEHENNE

